Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026_535

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

FINANCES, PERFORMANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES, CONTRÔLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

SIGNATURE DE 3 CONTRATS DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant que pour optimiser et sécuriser sa gestion de trésorerie à court terme, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation auprès d'établissements bancaires pour un montant maximum de 10 000 000 €, réparti de la façon suivante :
- 7 000 000 € maximum au titre du budget Principal,
- 1 500 000 € maximum au titre de la régie Eau,
- 1 500 000 € maximum au titre de la régie Assainissement.

Considérant que 3 établissements ont remis une offre de financement à court terme,

Considérant que l'offre de ARKEA présente les meilleures conditions avec les caractéristiques suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Montant du concours : 7 000 000 €
Nature du concours : ligne de trésorerie

Conditions financières :
Date de départ : 03/10/2026
Durée : 12 mois
Amortissement : in-fine
Conditions financières : Taux variable : €STER+ 0,66 % avec floor à 0 sur l'index
Commission d'engagement : 0,10 % soit 7 000 € prélevés en une seule fois à la signature du contrat

Caractéristiques techniques :

Versement des fonds :	- sans frais - montant minimum : 10 000€ - en J avant 15h / en J+1 après 16 h
Remboursement des fonds :	- sans frais - en J si confirmation par Domiweb avant 11h30
Facturation des intérêts :	- J-1 - Jour de tirage : inclus - Jour de remboursement : exclu
Périodicité des intérêts :	- mensuelle ou trimestrielle

Base de calcul des intérêts : - exact / 360
Conditions particulières : - accord du comité de crédit ABEI
- édition des contrats sous 45 jours à compter de la réception de la proposition commerciale signée avec mention « bon pour accord ».

BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Montant du concours : 1 500 000 €
Nature du concours : ligne de trésorerie

Conditions financières :
Date de départ : 03/10/2026
Durée : 12 mois
Amortissement : in-fine
Conditions financières : Taux variable : €STER+ 0,66 % avec floor à 0 sur l'index
Commission d'engagement : 0,10 % soit 1 500 € prélevés en une seule fois à la signature du contrat

Caractéristiques techniques :
Versement des fonds : - sans frais
- montant minimum : 10 000€
- en J avant 15h / en J+1 après 16 h
Remboursement des fonds : - sans frais
- en J si confirmation par Domiweb avant 11h30
Facturation des intérêts : - J-1
- Jour de tirage : inclus
- Jour de remboursement : exclu
Périodicité des intérêts : - mensuelle ou trimestrielle
Base de calcul des intérêts : -exact / 360
Conditions particulières : - accord du comité de crédit ABEI
- édition des contrats sous 45 jours à compter de la réception de la proposition commerciale signée avec mention « bon pour accord ».

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Montant du concours : 1 500 000 €
Nature du concours : ligne de trésorerie

Conditions financières :
Date de départ : 03/10/2026
Durée : 12 mois
Amortissement : in-fine
Conditions financières : Taux variable : €STER+ 0,66 % avec floor à 0 sur l'index
Commission d'engagement : 0,10 % soit 1 500 € prélevés en une seule fois à la signature du contrat

Caractéristiques techniques :
Versement des fonds : - sans frais
- montant minimum : 10 000€
- en J avant 15h / en J+1 après 16 h
Remboursement des fonds : - sans frais

- en J si confirmation par Domiweb avant 11h30

Facturation des intérêts : - J-1
- Jour de tirage : inclus
- Jour de remboursement : exclu

Périodicité des intérêts : - mensuelle ou trimestrielle

Base de calcul des intérêts : -exact / 360

Conditions particulières : - accord du comité de crédit ABEI
- édition des contrats sous 45 jours à compter de la réception de la proposition commerciale signée avec mention « bon pour accord ».

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de procéder aux opérations de gestion de ligne de trésorerie telles que la décision de mobiliser la ligne de trésorerie, celle de rembourser les fonds tirés, et d'effectuer des tirages infra-annuels.

Le Président,

DECIDE de contracter 3 contrats de ligne de trésorerie à court terme auprès de la banque ARKEA pour les budgets :
- Principal pour un montant maximum de 7 000 000 €,
- Régie Eau pour un montant maximum de 1 500 000 €
- Régie Assainissement pour un montant de 1 500 000 €

selon les conditions ci-dessus et de signer les documents correspondants.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 21 SEP. 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 21 SEP. 2026

Et de la publication le : 21 SEP. 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

DEROUBAIX Hervé

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY

DEROUBAIX Hervé